



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_139_PM

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE

Objet : Autorisation de stationnement rue R. Jullian

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par Monsieur _____, domicilié 96 rue du Cosmonaute, sollicitant l'autorisation de réserver une place de stationnement Rue Raymond Jullian afin d'effectuer des travaux au 127 Rue Raymond Jullian du :

20 novembre 2023 au 29 février 2024

ARRETE :

ARTICLE 1 : Monsieur _____ est autorisé à effectuer des travaux de rénovation de maison au 127 rue Raymond Jullian 13370 Mallemort.

ARTICLE 2 : A cette occasion la place de stationnement située au-devant du 127 rue Raymond Jullian lui sera réservée **du 20 novembre 2023 au 29 février 2024.**

ARTICLE 3 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Monsieur _____

Fait à Mallemort, le 16/11/2023

Maire de MALLEMORT
Hélène GENTE

